

**DELIBERATION N° 0 DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PRENANT ACTE DU COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS
CONFIEES AU CONSEIL EXECUTIF ET A SON PRESIDENT**

SEANCE DU

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le 8 février 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 3311-2, L. 4221-5, L. 4231-7-1, L. 4231-8, L. 4231-8-2, L. 4422-1 et suivants,

VU les délibérations de l'Assemblée de Corse suivantes portant délégation d'attributions au Conseil Exécutif et à son Président :

- n° 18/005 AC du 2 janvier 2018,
- n° 18/023 AC du 16 janvier 2018,
- n° 18/054 AC du 28 mars 2018,
- n° 18/058 AC du 28 mars 2018,
- n° 18/059 AC du 28 mars 2018,
- n° 18/114 AC du 27 avril 2018,
- n° 18/117 AC du 27 avril 2018,
- n° 18/140 AC du 30 mai 2018,
- n° 18/159 AC du 30 mai 2018,
- n° 18/164 AC du 31 mai 2018,
- n° 18/200 AC du 28 juin 2018,
- n° 18/268 AC du 27 juillet 2018,
- n° 18/275 AC du 27 juillet 2018,
- n° 18/391 AC du 25 octobre 2018,
- n° 18/392 AC du 25 octobre 2018,
- n° 18/396 AC du 25 octobre 2018,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises par le Conseil Exécutif de Corse et son Président dans le cadre des délégations d'attributions

consenties par l'Assemblée de Corse au titre des délibérations susvisées, pour l'année 2018.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI